

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 28 avril 2022

Convocation du :	22 avril 2022
Date d'affichage :	22 avril 2022
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	15
Votants :	17

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - MAUJARRET Marie-Madeleine - CHATTARD-GISSEROT Thibault - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - POISSON François - LE CHANU Fabienne - MORIN Sabine - AUBRY Charlène - LE FUR Corentin - RUEN Pauline - REPERANT Thibault - HELLARD Hugo.

Absents excusés : GUILLEMOT Sébastien, LE BRIS Isabelle, QUEMARD Bertrand, COISY Thierry, LE BUHAN Erwan, BOQUEHO Stéphanie

Procuration :

LE BRIS Isabelle à CARRO Nicolas

QUEMARD Bertrand à LE FUR Corentin

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur HAMON Jean-Paul.

VERBATIM DE LA SÉANCE

Préalablement, le Maire propose d'ajourner la proposition de délibération relative au projet de convention portant réorganisation du réseau scolaire sur les communes de Cohiniac et de Quintin dans l'attente de la réunion du Conseil d'Ecole prévue le 05 mai prochain.

I. Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet

Monsieur Nicolas CARRO, Maire, présente la fiche de poste du volontaire territorial en administration (VTA) afin de bénéficier d'une aide de l'état de 15 000 €.

Pour pouvoir recruter ce VTA, il convient de créer cet emploi non permanent afin de permettre le développement et l'accompagnement de nos projets inscrits dans nos dispositifs « Petites Villes de Demain » et ORT multi-sites ainsi que dans les études « mobilité » et faisabilité OPAH RU.

Jean-Paul HAMON rajoute que cette personne sera recrutée avec une orientation « habitat » affirmée. Il faudra que la personne recrutée soit en capacité de répondre à des appels à projet.

L'assemblée adopte à l'unanimité cette création.

II. Nouvelle composition des membres de la commission atelier commerce relais

Monsieur Thibault CHATTARD-GISSEROT, Adjoint, rappelle les modalités de fonctionnement de cette commission qui précisait qu'il fallait 4 élus membres délégués et 4 représentants des commerçants pour la constituer.

Il est proposé de confirmer les conseillers municipaux déjà nommés et ajouter les commerçants suivants :

- **Laurent HACKSPIEL - commerçant**
- **Patricia BOUGAIN - commerçant**
- **Marie LEBLANC - commerçant**
- **Noël PIERRE - commerçant**

L'assemblée adopte à l'unanimité cette composition.

Madame Françoise GUILLOU-COROUGE demande si le bâtiment « Atelier relais » est toujours mis en vente. Monsieur Nicolas CARRO lui répond que oui.

Monsieur François POISSON demande quelle sera la forme de cette vente : adjudication à la bougie ou autre ? Monsieur Nicolas CARRO lui répond que toute proposition ou offre sera étudiée et qu'il n'est pas convenu à ce jour de forme particulière de vente.

III. Prorogation du Plan d'Aménagement Patrimonial 2017-2021

Monsieur Emmanuel THERIN dit que le Plan d'Aménagement Patrimonial (PAP) est un dispositif qui répond aux enjeux des Petites Cités de Caractère. Grâce à ce dispositif, des subventions peuvent être accordées par la Région Bretagne pour des actions de restauration du patrimoine.

Aujourd'hui, un nouveau dispositif vient remplacer le PAP. Il s'agit du PPMVP : Programme Pluriannuel de Mise en Valeur des Patrimoines matériels et immatériels que la Commune doit établir au plus vite.

Monsieur Emmanuel THERIN demande à l'assemblée de bien vouloir proroger jusqu'au 30 juin 2022 le PAP afin de transiter vers le PPMVP.

L'assemblée adopte à l'unanimité cette prorogation.

IV. Affaires foncières :

Monsieur Emmanuel THERIN précise la localisation de la rue de la Croix Glais constituée d'une aire de retournement. Il présente les enjeux du déclassement d'une partie du domaine public de cette rue constitué d'un délaissé rocheux pour une surface de 42 m².

L'assemblée adopte à l'unanimité ce déclassement.

V. Compte-rendu des délégations du Maire

Le Maire relate au Conseil ses décisions prises en application de ses délégations.

L'assemblée approuve ces décisions.

VI. Le Point sur Saint-Brieuc Armor Agglomération

Monsieur Jean-Paul HAMON informe le Conseil qu'il s'est tenu une première réunion des ambassadeurs ARIC à Saint-Brieuc Agglomération et qu'il proposera prochainement une intervention

sur le droit à la formation des élus. Les récents travaux entre ambassadeurs ARIC de l'Agglomération ont porté sur l'intérêt de cibler certaines formations parmi un panel de 56 formations.

Madame Isabelle AUBRY soutient cet intérêt et le partage au travers de sa participation à une session organisée lors du précédent mandat. Elle avait pu apprécier le partage d'expérience avec d'autres élus.

En ce qui concerne le thème de la santé, Monsieur Jean-Paul HAMON précise que plusieurs ateliers et COPIL se sont réunis sur le sujet. Avant l'été une première restitution au Conseil Municipal pourra être envisagée.

S'agissant de la thématique de la proximité et des services publics, Monsieur Jean-Paul HAMON rappelle les enjeux de la relocalisation du pôle de proximité au sein de l'ancienne trésorerie après travaux. Il avait été évoqué l'intérêt de créer un futur espace France-Services avec un service commun mutualisé. Il existe déjà trois espaces France-Services sur le territoire de l'Agglomération, un à Saint-Brieuc, l'autre à Binic-Etables-sur-Mer puis Ploelec-L'Hermitage sans service mutualisé.

Plérin et Quintin s'étaient positionnés pour participer au développement de ce service mutualisé complémentaire. De nombreuses rencontres ont eu lieu sur Quintin avec les maires de l'ex Quintin-Communauté pour accompagner ce projet. Monsieur Jean-Paul Hamon a le regret d'informer le Conseil d'aucun soutien des maires du territoire pour ce projet de futur espace France-Services de Quintin à l'occasion de la dernière conférence des Maires du 14 avril.

Le principal argument avancé par les Maires a été : « On se substitue à l'abandon de l'état. »

Or, Monsieur Jean-Paul HAMON jugeait qu'il était important de répondre à ce besoin d'accès aux droits pour les concitoyens du Sud de l'Agglomération.

Monsieur Thibault REPERANT demande où en sont les demandes de financements pour les travaux d'aménagement de la trésorerie.

Monsieur Jean-Paul HAMON l'informe que la Préfecture a notifié à la commune l'attribution d'une subvention de 40 000 €, au titre de la DETR, sur les 100 000 € de travaux estimés.

Monsieur Emmanuel THERIN rapporte les comptes rendus des dernières réunions relatives à l'eau et aux déchets.

La mise en œuvre de la politique incitative de tarification des ordures ménagères (TOMi : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative) pour 2025 nécessite en amont **la réalisation d'une enquête auprès des usagers pour créer la base de données des redevables**. C'est la raison pour laquelle les enquêteurs du tri parcourent la commune.

L'enquête permet de collecter des informations sur les occupants des logements qui seront nécessaires à la facturation et au suivi par le service ainsi que de communiquer sur les gestes de prévention et de tri des déchets. Tous les usagers sont enquêtés physiquement pour ajuster leur dotation si besoin et pour équiper leurs bacs d'une puce (bac marron et jaune).

Selon plusieurs conseillers, notamment Monsieur Thibault REPERANT et Madame Fabienne JUHEL, il est constaté un problème de communication entre les administrés et les enquêteurs du tri. Ces derniers ne semblent pas être à l'écoute de la population et ne répondent pas toujours aux questions relatives aux modalités de facturation. Monsieur Corentin LE FUR relate aussi la crispation des habitants sur le manque d'information donnée par les enquêteurs du tri.

Le Maire confirme que les agents s'abstiennent de répondre aux questions traitant de la facturation car les décisions de l'Agglomération ne sont pas encore arrêtées sur ce sujet. Leur rôle est de procéder à un recensement et une identification des foyers.

S'agissant de l'usage de la déchetterie de Quintin, Messieurs Emmanuel THERIN et Nicolas CARRO confirment différentes hypothèses et réflexions sur la limitation des passages à la déchetterie ou bien la mise en place d'un nombre de crédits de passages pour chaque véhicule identifié par son immatriculation.

Il y aura un site internet de créé afin de mettre à jour ses données personnelles relatives au foyer. Il est important de préciser que toutes ces opérations sont engagées pour limiter l'augmentation du coût du traitement des déchets.

Monsieur Jean-Paul HAMON a pu exprimer son opposition par le passé sur la TOMi et il souhaite éviter la panique des concitoyens. Il convient donc d'accompagner au mieux cette campagne de recensement et arriver à accompagner ce changement avec réussite.

Madame Pauline RUEN fait remarquer qu'il faudra être vigilant vis-à-vis des espèces invasives par l'utilisation d'un broyeur collectif et souhaite savoir s'il y aura des délibérations communales relatives à la TOMi à l'avenir ?

Monsieur Emmanuel THERIN abonde sur la prévention du développement des espèces invasives et la nécessité de bien communiquer et vulgariser ces risques. Quant à des délibérations futures, ces dernières relèvent de la compétence de l'Agglomération et ne relèvent donc plus du domaine de la Commune.

Monsieur Emmanuel THERIN relate le lancement de nouvelles consultations, au titre des marchés publics, auprès des délégataires des services publics d'eau potable et d'assainissement pour la période courant de 2023 à 2027 sont lancées. A la différence des années antérieures, il n'y aura plus qu'un seul délégataire pour l'eau et l'assainissement pour un même secteur.

Il est fait état de l'envoi de courriers par la SAUR à 86 foyers branchés de manière à non-conforme au réseau d'assainissement collectif. Il leur est demandé de réaliser des travaux dans les 6 mois à venir et de les faire constater par un technicien de la SAUR.

VII. Le Point sur le nouveau quartier

Monsieur Nicolas Carro fait état de l'avancement des travaux avec l'Entreprise Charier TP.

VIII. L'Agenda

Monsieur Nicolas CARRO invite les conseillers à prendre connaissance des dates communiquées dans le Quintinais dont la journée Citoyenne du dimanche 01 mai.

Il dit que le mercredi 04 mai est organisée une réunion publique afin de préciser les contours du reportage Le Village Préféré des Français.

S'agissant de la cérémonie du 08 mai, le Maire indique le programme suivant : « 10h20 rassemblement devant la basilique. 10h30. Messe. 11h45. Formation du cortège et 12h00 cérémonie au monument aux morts ».

IX. Questions diverses

Monsieur Corentin LE FUR demande à la municipalité ce qu'elle a retenue de la visite de Pont-Croix dans le cadre de l'organisation du concours « Le Village Préféré des Français ».

Monsieur Nicolas CARRO répond que l'organisation d'une réunion publique par la municipalité de Pont-Croix a été un bon moyen de communication avec la population et les retombées économiques ont été non négligeables en intégrant en amont les commerçants dans la dynamique...

Après avoir approuvé à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 31 mars, le Conseil Municipal a adopté les délibérations suivantes :

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 28 avril 2022

Convocation du :	22 avril 2022
Date d'affichage :	22 avril 2022
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	15
Votants :	17

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2022/04/29 (nomenclature 4.2)

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - MAUJARRET Marie-Madeleine - CHATTARD-GISSEROT Thibault - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - POISSON François - LE CHANU Fabienne - MORIN Sabine - AUBRY Charlène - LE FUR Corentin - RUEN Pauline - REPERANT Thibault - HELLARD Hugo.

Absents excusés : GUILLEMOT Sébastien, LE BRIS Isabelle, QUEMARD Bertrand, COISY Thierry, LE BUHAN Erwan, BOQUEHO Stéphanie

Procuration :

LE BRIS Isabelle à CARRO Nicolas

QUEMARD Bertrand à LE FUR Corentin

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur HAMON Jean-Paul.

Objet : Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet.

Rapporteur : Nicolas CARRO

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24

Vu le décret 88-145 modifié,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien nos projets de centralité dont le nouveau quartier qui vise à requalifier un îlot de 2 ha, composé d'une friche industrielle et d'un ancien hôpital et pour lequel un partenariat est établi avec différents acteurs (Etablissement Public Foncier de Bretagne, Saint-Brieuc Armor Agglomération, Préfecture, Banque des territoires). En complément de ce projet phare, d'autres travaux s'engagent en partenariat avec la communauté d'agglomération pour l'étude de faisabilité d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain afin de lutter contre la vacance, l'élaboration d'un schéma des mobilités, sans oublier la redynamisation du commerce en centralité.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi non permanent de chargé de mission « centralité », en tant que Volontaire Territorial en Administration, à temps complet, à compter du 01 juillet 2022 idéalement, relevant de la catégorie hiérarchique A ou B, afin de mener à bien les projets de nouveau quartier et participer aux études et aux animations des dispositifs de dynamisme du Centre-Ville.

Cet emploi est créé pour une durée de 18 mois, soit idéalement du 01 juillet 2022 au 31 décembre 2023 inclus.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

Sous la responsabilité du Directeur Général des Services, le ou la Volontaire Territorial en Administration sera le facilitateur qui viendra en appui au Directeur Général des Services et aux élus de la collectivité pour monter des dossiers de financement et animer les dispositifs dynamisme de Centre-Ville et nouvel éco-quartier en collaboration étroite avec les agents référents de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Ses principales missions, avec une orientation « habitat » affirmée, consisteront à :

- Rédiger et monter des dossiers administratifs, en particulier des fiches-actions ;
- Assurer une activité de veille avec les services de Saint-Brieuc Armor Agglomération, notamment dans la recherche de financements (Appels à projets, DETR, DSIL, CRTE,...) ;
- Animer des réunions et assurer le suivi administratif des projets : compte-rendu de réunions, appui administratifs, techniques et financiers ;
- Etablir de nouveaux partenariats, notamment auprès d'opérateurs spécialistes de programmes « habitat » ;
- Mettre en œuvre les actions du programme Petites Villes de Demain avec les thématiques suivantes : projet d'éco-quartier, commerces, services et activités, mobilité, interlocuteur local de SBAA pour l'étude de faisabilité OPAH RU ;
- Assister les élus et les conseiller dans le choix des orientations stratégiques et la conduite des opérations dans le respect à la fois des spécificités locales et du projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique.

La rémunération de l'agent sera calculée dans une fourchette de rémunération comprise entre l'indice brut 431 et l'indice brut 469 (La rémunération de l'agent est fixée selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter cette proposition ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs,
- De charger Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire
Nicolas CARRO.

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 28 avril 2022

Convocation du :	22 avril 2022
Date d'affichage :	22 avril 2022
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	15
Votants :	17

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2022/04/30 (nomenclature 5.2)

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - MAUJARRET Marie-Madeleine - CHATTARD-GISSEROT Thibault - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - POISSON François - LE CHANU Fabienne - MORIN Sabine - AUBRY Charlène - LE FUR Corentin - RUEN Pauline - REPERANT Thibault - HELLARD Hugo.

Absents excusés : GUILLEMOT Sébastien, LE BRIS Isabelle, QUEMARD Bertrand, COISY Thierry, LE BUHAN Erwan, BOQUEHO Stéphanie

Procuration :

LE BRIS Isabelle à CARRO Nicolas

QUEMARD Bertrand à LE FUR Corentin

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur HAMON Jean-Paul.

Objet : Nouvelle composition des membres de la commission atelier commerce relais

Rapporteur : Thibault CHATTARD-GISSEROT

Par délibération n°2019/10/49, en date du 17 octobre 2019, il avait été précisé les modalités de fonctionnement de la commission atelier commerce relais et par délibération n° 2020/06/40, en date du 18 juin 2020, il avait été désigné 4 conseillers municipaux membres délégués.

Considérant qu'il convient de mettre à jour les membres de la commission en raison de la création de Quintin Dynamique,

Le Conseil est invité à définir les membres de la commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer les membres de la commission atelier commerce relais suivants :

- *Thibault CHATTARD GISSEROT - élu (président de la commission)*
- *Bertrand QUEMARD - élu*
- *Isabelle LE BRIS - élue*
- *François POISSON - élu*
- *Laurent HACKSPIEL - commerçant*
- *Patricia BOUGAIN - commerçant*
- *Marie LEBLANC - commerçant*
- *Noël PIERRE - commerçant*

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire
Nicolas CARRO.

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 28 avril 2022

Convocation du :	22 avril 2022
Date d'affichage :	22 avril 2022
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	15
Votants :	17

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2022/04/31 (nomenclature 7.5)

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - MAUJARRET Marie-Madeleine - CHATTARD-GISSEROT Thibault - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - POISSON François - LE CHANU Fabienne - MORIN Sabine - AUBRY Charlene - LE FUR Corentin - RUEN Pauline - REPERANT Thibault - HELLARD Hugo.

Absents excusés : GUILLEMOT Sébastien, LE BRIS Isabelle, QUEMARD Bertrand, COISY Thierry, LE BUHAN Erwan, BOQUEHO Stéphanie

Procuration :

LE BRIS Isabelle à CARRO Nicolas

QUEMARD Bertrand à LE FUR Corentin

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur HAMON Jean-Paul.

Objet : Prorogation du Plan d'Aménagement Patrimonial 2017-2021.

Rapporteur : Emmanuel THERIN

Le Plan d'Aménagement Patrimonial (PAP) est le document établi par la commune pour la période 2017-2021 autour de trois axes qu'elle définit et qui seront éligibles aux subventions de la Région, au titre des Petites Cités de Caractère.

Ainsi, il a été choisi, pour la période 2017-2021, de maintenir des axes « ouverts et larges » qui permettent de rendre éligible un plus grand nombre de projets.

- L'axe 1 est à destination du patrimoine privé (bâti, murs de clôture et de soutènement, enseignes et devantures commerciales...).
- L'axe 2 est à destination du bâti public (édifices, édicules, murs de clôture et de soutènement...).
- L'axe 3 est dédié à la voirie et aux réseaux publics.

Ce PAP a été remplacé par le Programme Pluriannuel de Mise en Valeur des Patrimoines matériels et immatériels que la Commune doit établir.

Avant que ce dernier ne soit élaboré et arrêté (il sera soumis au Conseil Municipal de juin), la Commune souhaite solliciter la prorogation du PAP afin de ne pas se pénaliser elle-même ni les particuliers dans les demandes de subvention pour travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de proroger ce PAP jusqu'au 30 juin 2022.

Ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

M. Le Maire

Nicolas CARRO.

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 28 avril 2022

Convocation du :	22 avril 2022
Date d'affichage :	22 avril 2022
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	15
Votants :	17

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2022/04/32 (nomenclature 3.5)

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - MAUJARRET Marie-Madeleine - CHATTARD-GISSEROT Thibault - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - POISSON François - LE CHANU Fabienne - MORIN Sabine - AUBRY Charlène - LE FUR Corentin - RUEN Pauline - REPERANT Thibault - HELLARD Hugo.

Absents excusés : GUILLEMOT Sébastien, LE BRIS Isabelle, QUEMARD Bertrand, COISY Thierry, LE BUHAN Erwan, BOQUEHO Stéphanie

Procuration :

LE BRIS Isabelle à CARRO Nicolas

QUEMARD Bertrand à LE FUR Corentin

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur HAMON Jean-Paul.

Objet : Affaires foncières. Déclassement d'une partie du domaine public de la rue de la Croix-Glais.

Rapporteur : Emmanuel THERIN

M. Emmanuel THERIN rappelle que selon les dispositions des articles L 2111-1 et L 2111-12 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), le domaine public immobilier est constitué des biens publics qui :

- sont soit affectés à l'usage direct du public ;
- sont soit affectés à un service public ;
- constituent un accessoire indissociable d'un bien appartenant lui-même au domaine public pourvu qu'ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public.

Les voies communales sont des voies publiques, affectées à la circulation générale, ayant fait l'objet d'un classement dans le domaine public routier par le Conseil municipal. Elles sont inaliénables et imprescriptibles.

La gestion de la voirie communale et donc les procédures de classement/déclassement des voies communales relèvent de la compétence du conseil municipal. Toute décision en ce sens doit donc faire l'objet d'une délibération.

Le Conseil Municipal avait convenu en 2018 de céder à Monsieur René ALLENO un délaissé de la parcelle A 798, classée au domaine public le 22 décembre 2020, par un projet de modification du parcellaire cadastral, au niveau de la voie communale dénommée Rue de la Croix-Glais.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que la parcelle A 793, propriété de Monsieur René ALLENO, jouxte la Rue de la Croix-Glais et que la parcelle A 798 présente une portion d'environ 42 m² de délaissé de terrain communal qui ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation, et qui peut être cédée à Monsieur ALLENO dans le but de procéder à une vente,

Considérant que cette portion de 42 m² présente un massif rocheux et fleuri aménagé et entretenu par Monsieur René ALLENO qui désaffecte et décline de fait une partie du domaine public qui n'est plus utilisé pour la circulation routière au niveau de la rue de la Croix-Glais,



Considérant que ce projet de déclassement ne nécessite donc pas d'enquête publique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CONSTATE la désaffectation d'environ 42 m² du domaine public communal sis rue de la Croix-Glais ;
- DECIDE du déclassement du dit bien sis rue de la Croix-Glais du domaine public communal ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

M. Le Maire

Nicolas CARRO.

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 28 avril 2022

Convocation du :	22 avril 2022
Date d'affichage :	22 avril 2022
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	15
Votants :	17

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2022/04/33 (nomenclature 5.4)

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - MAUJARRET Marie-Madeleine - CHATTARD-GISSEROT Thibault - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - POISSON François - LE CHANU Fabienne - MORIN Sabine - AUBRY Charlène - LE FUR Corentin - RUEN Pauline - REPERANT Thibault - HELLARD Hugo.

Absents excusés : GUILLEMOT Sébastien, LE BRIS Isabelle, QUEMARD Bertrand, COISY Thierry, LE BUHAN Erwan, BOQUEHO Stéphanie

Procuration :

LE BRIS Isabelle à CARRO Nicolas

QUEMARD Bertrand à LE FUR Corentin

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur HAMON Jean-Paul.

Objet : Compte-rendu des délégations au Maire

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal des décisions exercées par délégation de l'organe délibérant, en vertu de la délibération DEL 2021/12/62 :

De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Objet</i>	<i>Décision</i>
2022-65	30/03/2022	Modification des régisseurs pour la perception des droits d'occupation et de la taxe de séjour relatifs au terrain de camping municipal	Mandataire titulaire : Aurélien PADEL et Mandataires Suppléants : Angel PUYANE, Sébastien GARANDEL, Christelle BEAUVY
2022-66	07/04/2022	Modification de la régie de recettes « Droits de place »	Ajouter l'article 7 relatif à l'ouverture d'un compte DFT
2022-67	07/04/2022	nomination régisseur mandataire régie de recettes « droits de place »	Nomination de Mme Jaglin en tant que régisseur mandataire pour le 1 ^{er} mai
2022-72	08/04/2022	modification régie d'avance « dépenses diverses » pour élargir les champs des dépenses autorisées	Ajout frais de mission

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire
Nicolas CARRO.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h23.

Nicolas CARRO	Jean-Paul HAMON	Emanuel THERIN
Thibault CHATTARD- GISSEROT	Isabelle AUBRY	Marie-Madeleine MAUJARRET
Françoise GUILLOU- COROUGE	François POISSON	Fabienne LE CHANU
Sabine MORIN	Charlène AUBRY	Corentin LE FUR
Pauline RUEN	Thibault REPERANT	Hugo HELLARD